



PAS DE CONQUÊTES SOCIALES SANS LIBERTÉS SYNDICALES !

Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales !

Ce 23 septembre, nous étions des milliers, sur tout le territoire, unis et mobilisés pour défendre les libertés syndicales, pour lutter contre les discriminations, répressions et criminalisation de l'expression et action syndicale. Ce 23 septembre, nous nous sommes rassemblés pour soutenir toutes et tous les salarié-es, syndiqué-es, militant-es victimes de répression parce que, elles ou ils, ont décidé de prendre leur destin en main, en s'organisant, en se syndiquant, en menant des actions de grève ou de manifestations, en exigeant l'application du droit pour toutes et tous les salarié-es, en revendiquant des améliorations en terme d'augmentations de salaires, de conditions de travail, de réduction de temps de travail, d'égalité salariale entre les femmes et les hommes

Ce 23 septembre, nous étions nombreuses et nombreux pour exiger des garanties, que ce soit au niveau du droit du travail ou du droit pénal afin que la liberté de se syndiquer et de mener une activité syndicale puisse s'exercer dans de bonnes conditions quel que soit le lieu de travail, quel que soit l'employeur, afin que les lieux d'hébergement des syndicats ne soient plus remis en cause au gré des majorités politiques et des rapports de force sociaux.

La CGT n'entend pas en rester là !! L'implication des militant-es sur tout le territoire montre à quel point la question des libertés syndicales est impor-

tante et combien les difficultés rencontrées pour l'exercice des droits sont multiples et préjudiciables pour l'ensemble des salarié-es.

Les libertés syndicales ne sont pas négociables !

Plusieurs rendez-vous, qu'ils soient de lutte ou institutionnels, sont d'ores et déjà fixés, comme le 16 octobre à Annecy pour la défense de nos camarades inspectrice du travail et lanceur d'alerte de Téfal, le 16 novembre à Paris pour la défense de nos camarades d'EDF GDF, en audience avec la ministre de la Justice et la ministre du Travail pour porter nos revendications. Autre rendez-vous prévu, celui du 22 octobre 13h, devant l'Assemblée nationale à l'appel de tous les syndicats d'Air France.

La CGT a décidé de lancer une bataille sur la durée, de mettre en synergie toutes les actions des organisations de la CGT pour protéger efficacement le ou la militante attaqué ou privé de ses droits, pour améliorer le droit et son application, pour élaborer des outils au service des bases militantes, pour croiser et mettre en commun les informations et la communication. Il est impératif de rompre l'isolement de certain-es syndiqué-es.

Les libertés syndicales ne sont pas négociables ! L'enjeu de cette bataille est à la hauteur de nos ambitions à lutter et à changer nos conditions.

Les inacceptables arrestations et convocations arbitraires de nos camarades d'Air France nous le démontrent bien.

Le 23 septembre, 150 initiatives dans toute la France pour exiger le respect des libertés syndicales



Rassemblement Place de la République à Paris. Crédit photo : DR

Une table ronde pour sortir du cercle infernal de la répression syndicale !

Le rassemblement place de la République à Paris a été l'occasion de donner la parole aux militants afin qu'ils témoignent de leur vécu en matière de répression syndicale sous toutes ses formes, puis de conclure ces témoignages individuels par d'organisation d'une table ronde sur le thème :

Les libertés syndicales, un enjeu démocratique ?

Participait à ce débat : Didier Le Reste, conseiller à la Ville de Paris ; Didier Gelot, président de l'Observatoire de la répression et des discriminations syndicales ; Sofiane Hakiki, avocat en charge des dossiers d'espionnage syndical ; lan Dufour, secrétaire général du syndicat CGT de l'Inspection du travail ; Serge Lenoir, secrétaire général de l'UL de Roanne et Jean-Pierre Gabriel, responsable du pôle DLAJ Confédéral. Isabelle Avran, de la NVO, animait cette table ronde.

Les différentes interventions (Didier Le Reste, Didier Gelot ou Jean-Pierre Gabriel) et témoignages (Maitre Hakiki sur le dossier Adel Amara d'Ikea, Serge Lenoir sur les cinq de Roanne et lan Dufour sur l'Inspectrice du travail de Téfal) ont tous convergés vers la nécessité de renforcer l'action collective et l'action juridique pour :

- faire respecter les libertés syndicales dans et hors de l'entreprise ;
- inscrire dans le code du travail et dans le code pénal de nouveaux articles de loi renforçant la protection des syndiqués, du syndicat et des militants dans l'exercice de leur mandat.

Jean-Pierre Gabriel, pour la CGT, et Didier Gelot, pour l'Observatoire, ont chacun fait part des propositions concrètes afin d'améliorer et renforcer le droit existant en matière de liberté syndicale.

Cela passe aussi par un renforcement des droits d'intervention des salariés dans la gestion des entreprises via leur Instance représentative du personnel, comme l'a rappelé Didier Le Reste.

La CGT a renouvelé sa demande expresse d'être reçue au ministère de la Justice et au ministère du Travail afin de traiter l'ensemble de ces questions. Elle a également adressé un message aux parlementaires afin que ceux-ci s'emparent des propositions exprimés lors de cette table ronde.

23 septembre

déclaration confédérale

Ce 23 septembre, La CGT s'est mobilisée pour défendre les libertés syndicales.

Plus de 150 initiatives se sont déroulées sur l'ensemble du territoire.

Des milliers de militantes et militants se sont rassemblé-e-s, ont interpellé les pouvoirs publics pour dénoncer les discriminations, la répression, la criminalisation et l'entrave de l'activité syndicale.

A Paris, nous étions deux mille à nous retrouver Place de la République, notamment en soutien aux cinq salariés d'EDF-GDF qui comparaissaient ce jour même au tribunal.

Cette journée est une réussite.

Elle démontre notre solidarité, notre détermination face à la répression qui se renforce à l'encontre des syndicalistes, de l'action et de l'expression syndicale.

À cette occasion, la CGT a aussi porté, avec force, ses propositions pour accéder à de nouveaux droits :

- le vote de la Loi d'amnistie pour les militantes et les militants syndicalistes et associatifs ;
- la cessation des suites judiciaires engagées par le patronat et l'État ;
- le renforcement de la protection des syndicalistes en modifiant le code pénal ;
- l'engagement de l'État d'assurer le respect des libertés syndicales en garantissant l'application du Droit et en sanctionnant celles et ceux qui bafouent la Loi ;
- l'hébergement gratuit des syndicats dans les communes.

L'ensemble des initiatives du 23 septembre n'est que le début d'une longue bataille.

Les libertés syndicales ne sont pas négociables, elles sont déterminantes pour l'obtention de nouvelles conquêtes sociales, c'est dans ce sens que ces questions doivent être portées avec force lors notre journée d'action et de mobilisation unitaire de 8 octobre.



Rassemblement à Rouen. Crédit photo : DR

Chacun peut exprimer son avis et participer à l'activité syndicale.

80 % des 23 millions de salariés jugent le syndicalisme indispensable !

La mobilisation continue...

Échos des mobilisations

Le 16 octobre 2015, tous ensemble à Annecy pour défendre l'Inspection du travail, notre collègue, à 13 heures devant le tribunal correctionnel

Le 5 juin 2015 à l'appel des organisations syndicales du ministère du Travail et des unions locales de syndicats de salariés, plus de 500 personnes se sont rassemblées à Annecy pour soutenir notre collègue inspectrice du travail de Haute Savoie, mise en cause par l'entreprise TEFAL pour « recel et violation du secret professionnel ».

Le tribunal correctionnel d'Annecy a décidé de renvoyer l'affaire au **16 octobre 2015 à 14 h.**

Par notre mobilisation, nous soutenons tant le salarié de Téfal – lanceur d'alerte qui a eu le courage de révéler les manœuvres de son employeur en direction du préfet et du directeur du travail de Haute-Savoie – que notre collègue inspectrice du travail, qui était la cible de ces manœuvres et a en conséquence subi des pressions de la part de sa hiérarchie dans le but de l'empêcher de mener à bien son travail de contrôle.

Eric Maillaud, procureur de la République d'Annecy, c'est permis d'écrire dans un journal « *Qu'une grande entreprise vienne dire*

au directeur du travail qu'une inspectrice du travail lui casse les pieds, je ne suis pas juridiquement d'accord. Mais en même temps c'est la vie réelle, on vit dans un monde d'influence et de communication, ce n'est pas le monde des bisounours...

« *Les inspecteurs du travail ne devraient pas pouvoir se syndiquer* ». Il décide aussi d'instruire la plainte de TEFAL dans un temps record.

Avec le Syndicat des Avocats de France et celui de la Magistrature nous clamons d'une même voix : « quelle singulière conception de l'ordre public, ce procureur peut-il avoir ? »

Plus largement, face à l'offensive du gouvernement contre le code du travail dont s'est fait l'écho le procureur de la République dans la presse, nous défendons notre mission de service public et le droit pour les travailleurs du public comme du privé de se syndiquer et de lutter pour faire respecter leurs droits et en conquérir de nouveaux.

Après le 23 septembre, la solidarité, avec les 5 d'Énergie Paris, se poursuivra le 16 novembre

Près de 2 500 personnes se sont rassemblées le 23 septembre, Place de la République pour affirmer leur solidarité aux cinq camarades d'EDF traînés devant le Tribunal correctionnel de Paris pour avoir dénoncé le licenciement illégal d'une agent en 2008 et osé défendre son droit au travail. Rappelons qu'ils risquent jusqu'à trois ans de prison et 45 000 euros d'amende !!

Les manifestants ont dénoncé ce procès politique monté de toutes pièces par les directions d'ERDF GRDF et en particulier du directeur d'ERDF Paris, visant à condamner les responsables du syndicat CGT Energie Paris et à faire tomber des têtes...

L'audience a duré 6 heures durant lesquelles nos camarades et leurs avocats ont été amenés à répondre aux questions des juges, de la Procureure de la République et des avocats de la direction.

Nos camarades en ont profité pour dénoncer l'illégalité des pratiques de la direction, le harcèlement quotidien dans les services, les conditions de travail sur les plateaux téléphoniques.

Ils ont également dénoncé le fait que **c'est une faute de l'employeur qui est à l'origine du conflit social en février 2008.** En effet, c'est parce que la direction s'est permise de violer la loi en refusant de déclarer un accident du travail (ce qui vaut condamnation pénale) et en licenciant le témoin de l'accident de façon honteuse, arbitraire et immorale, que les militants CGT se retrouvent finalement traduits devant un tribunal, risquant ainsi de se faire condamner pour avoir défendu le droit au travail d'une salariée !!

Devant la longueur des débats, la Présidente de la 31^e Chambre Correctionnelle a décidé de suspendre l'audience à 20 h, et de la reprendre **le 16 novembre 2015 à 13h30.**

Un rassemblement aura lieu à 11h place du Chatelet.

UL CGT DE FOIX (ARDÈCHE)

L'union locale est menacée d'expulsion. Un référé a été engagé par la mairie de Foix pour expulser la CGT de ses locaux ! Un acte scandaleux ! En effet, l'union locale est prête à quitter les locaux qu'elle occupe, mais en échange d'un relogement équivalent. Or, la proposition actuelle de la mairie se résume à deux bureaux minuscules éloignés l'un de l'autre !

L'affaire est renvoyée au 27 octobre 2015.

UD CGT GIRONDE

Corinne, secrétaire générale de l'union départementale de Gironde, a été condamnée en première instance pour diffamation suite à un tract de l'union départementale qui dénonçait le comportement moyenâgeux de l'entreprise Bellier ! La cour d'appel entendait l'affaire le 6 octobre. L'avocate de Corinne a démonté un à un les mensonges de la partie adverse. Le délibéré sera rendu le 5 novembre. La relaxe s'impose !

Recensement de toutes les formes de répressions syndicales

Avec plus de 500 retours à ce jour, le questionnaire répond à une véritable attente des structures de la CGT.

Compte tenu de la diversité des informations, nous avons classifiés en 6 catégories les questionnaires :

- **l'hébergement syndical ;**
- **entrave dans l'exercice de la fonction syndicale ;**
- **discrimination sur déroulement de carrière liée à l'appartenance CGT ;**
- **la répression syndicale individuelle dans l'entreprise ;**
- **la répression syndicale collective dans l'entreprise ;**
- **la criminalisation lors d'actions collectives hors entreprise.**

On note un nombre important de questionnaires concernant des entraves à l'exercice du mandat, allant du manque de panneau syndical, en passant par le refus d'accorder les heures liées à la fonction syndicale, ainsi que la non attribution de locaux syndicaux pourtant prévus par le code du travail.

Les autres questionnaires mettent clairement en lumière que les atteintes aux libertés syndicales visent systématiquement les militants qui mènent la lutte dans ou hors l'entreprise ou service, que ce soit pour la défense de l'emploi, des conditions de travail... dans les entreprises privées ou les services publics.

Enfin, les retours d'information sur les locaux syndicaux sont révélateurs de la volonté du pouvoir politique de priver la CGT des moyens d'hébergement de proximité.

La CGT a toujours combattu la répression patronale

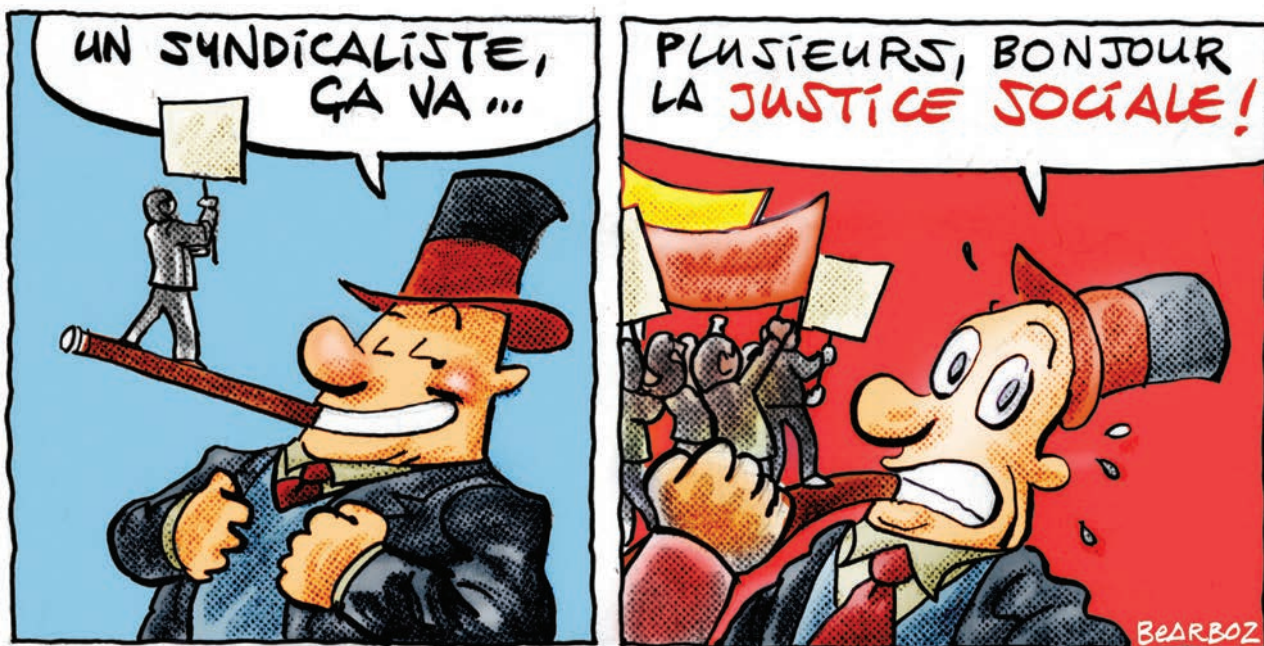
Il est important de souligner que lorsque les Syndicats, Fédération, Union Départementale ou Locale sont organisées en collectif DLAJ, ceux-ci sont mieux à même de créer les conditions des rapports de force et n'hésitent pas si, nécessaire, d'engager les actions en justice.

La grande majorité de ces initiatives débouchent sur des victoires pour les militants discriminés et pour le renforcement des libertés syndicales.

En revanche, lorsque qu'ils sont isolés, ils subissent les attaques patronales et se retrouvent dans des situations dramatiques.

D'où la nécessité de mettre en place partout des collectifs DLAJ afin de lutter efficacement pour les libertés syndicales.

Un des chantiers du groupe de travail confédéral est d'aider les structures de la CGT et leurs collectifs à rompre l'isolement de militantes et militants victimes d'atteintes aux libertés syndicales.



À l'occasion du 23 septembre, quatre dessinateurs et graphistes ont apporté leur soutien à l'action pour les libertés syndicales en utilisant leur art comme voix d'expression. Leurs dessins seront rassemblés sous forme de fresque. Nous en publierons quelques-uns au fil des journaux que nous sortirons.

Adhérez à la CGT

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Entreprise (nom et adresse) :

Remettre à un militant de votre connaissance ou à renvoyer à la CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr - Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr